# La vignette ou timbre halieutique / La réciprocité.

Elargissez votre territoire de pêche grâce à la réciprocité.

Votre carte de pêche vous permet de pêcher sur tous les territoires de l'association agréée à laquelle vous avez adhéré. La licence de pêche amateur aux engins et aux filets ne permet pas la réciprocité, seule l'adhésion à une AAPPMA le permet.

De nombreuses associations et fédérations agréées de pêche ont mis en commun leurs territoires pour simplifier les formalités d'adhésion et offrir un territoire de pêche plus vaste : c'est la réciprocité.

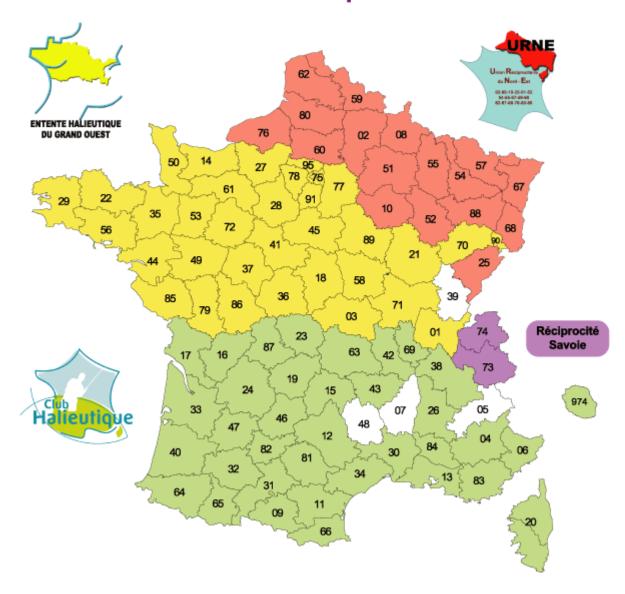
Il existe plusieurs degrés de réciprocité, allant d'une mise en commun de territoires décidée par :

- quelques associations agréées d'un même département ;
- toutes les associations d'un même département (Cas du département du Lot).

Toujours soucieux d'élargir les zones de prospection des pêcheurs, les associations et les fédérations ont également constitué des ententes « réciprocitaires » entre plusieurs départements. (Sur le département du Lot, toutes les AAPPMA pratiquent la réciprocité — si vous adhérez à une AAPPMA lotoise, vous pouvez pêcher sur tout le département du Lot et sur 91 autres départements en France métropolitaine — voir carte ci dessous).

La carte ci-dessous présente les différentes réciprocités existantes entre les départements.

## Les accords réciprocitaires



### Les accords réciprocitaires CHI / EHGO

Département du Lot : avec la carte de pêche « Interdépartementale Personne Majeure », pêchez plus loin...

### Détail de la carte :

- Personne Majeure 74€ Pêche à 4 lignes en 2ème catégorie.
  - Pêche à 1 ligne en 1ère catégorie.
  - Pêche des écrevisses américaines, de Californie ou de Louisiane.
  - Pêche au lancer, mouche artificielle, fouet, buldo, vif, ...
  - Pêche de la grenouille.
  - Pêche de la Carpe de nuit.



### **Personne Majeure 96€** interdépartementale



### Détail de la carte :

- Mêmes droits que la carte «PERSONNE MAJEURE»
- Avec réciprocité dans 91 départements.
- Réciprocité gratuite Club halieutique et entente Halieutique Grand Ouest.

### **Personne Mineure 20€**



### Détail de la carte :

- De 12 ans à moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- Mêmes droits que la carte «PERSONNE MAJEURE»
- Réciprocité gratuite Club halieutique et entente Halieutique Grand Ouest.

### Carte Découverte 6€



### Détail de la carte :

- Pour les moins de 12 ans au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- Mêmes droits que la carte «PERSONNE MAJEURE»
- Réciprocité gratuite Club halieutique et entente Halieutique Grand Ouest.

### Découverte Femme 33€



### Détail de la carte :

- Même droits que pour la carte «**PERSONNE** MAJEURE» mais une seule canne autorisée.
- Réciprocité gratuite Club halieutique et entente Halieutique Grand Ouest.

### **Carte Hebdonadaire** 32€



### Détail de la carte :

- Valable 7 jours consécutifs, en vente toute l'année.
- Mêmes droits que la carte «PERSONNE MAJEURE»
- Réciprocité gratuite Club halieutique et entente Halieutique Grand Ouest.

- Carte Journalière 10€ Détail de la carte :

  Valable 1 journée dans le département, en vente toute l'année.
  - Mêmes droits que la carte «PERSONNE MAJEURE»



# Timbre Halieutique 30€



### Détail de la carte :

- Peut être distribué uniquement avec la carte PERSONNE MAJEURE», tarif en vente séparé.
- Permet la réciprocité gratuite Club Halieutique et entente Halieutique Grand Ouest.

• La carte réciprocitaire « Interdépartementale Personne Majeure », est au prix unique de 96€ dans le département du Lot. Elle permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents au Club Halieutique (CHI) et à l'Entente Halieutique Grand Ouest (EHGO). La vignette "Timbre Halieutique" au tarif de 30€ s'adresse seulement aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte « Interdépartementale Personne Majeure » à 96€, alors qu'ils ont acquis la carte « Personne Majeure » à 74€ au début de leur saison de pêche.

**Réciprocité gratuite :** Les cartes de pêche "Découverte (moins de 12 ans)", "Personne mineure (de 12 à 18 ans)", "Découverte Femme" et "Hebdomadaire" bénéficient **gratuitement** de la réciprocité **sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents** au Club Halieutique (CHI) et à l'Entente Halieutique Grand Ouest (EHGO).

Se renseigner auprès des groupements réciprocitaires ou des Fédérations départementales de pêche pour savoir avec certitude si l'association de pêche pratique la réciprocité ou non.

### Pour plus d'information :

### Réciprocité du Club Halieutique Interdépartemental :

### **C.H.I.**:

23 rue Henri de Turenne - Résidence Concorde 1 66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 80 12 - Fax 04 68 50 85 40 E-mail : <u>club.halieutique@wanadoo.fr</u> Site Internet : <u>www.club-halieutique.com</u>

### Réciprocité de l'Entente Halieutique du Grand Ouest :

### **E.H.G.O.** :

Fédération de Pêche de l'Eure et Loir Le Moulin à papier 28400 Saint-Jean-Pierre-Fixte Tél. 09 72 53 74 58

E-mail: secretariat.ehgo@gmail.com

Site Internet: www.ehgo.fr

### Réciprocité de L'union « réciprocitaire » du Nord -Est :

### **U.R.N.E.**:

Fédération de pêche de la Haute-Marne Port de la Maladière - BP 61 52002 CHAUMONT Cedex Tél. 03 25 32 51 10 - Fax 03 25 03 32 93 E-mail: fede52.peche@wanadoo.fr

### Réciprocité entre la Savoie et la Haute-Savoie :

### **Savoie (73):**

ZI Les Contours 73230 SAINT ALBAN LEYSSE Tél. 04.79.85.89.36 - Fax 04.79.85.73.10 E-mail: fsppma@savoiepeche.com

### Haute-Savoie (74):

Le Villaret 2092 Route des Diacquenods 74370 SAINT MARTIN BELLEVUE Tél. 04.50.46.87.55 - Fax 04.50.46.90.51 E-mail: info@pechehautesavoie.com

### Sur le site Internet, le degré de réciprocité des associations de pêche est représenté par une image :

Réciprocité interdépartementale : Cette association vous propose d'étendre votre secteur de pêche à secteur de pêche à d'autres d'autres départements.

Réciprocité avec d'autres AAPPMA du département : Cette association vous propose d'étendre votre associations du département.

AAPPMA non réciprocitaire : Cette association permet de pêcher uniquement sur son territoire de pêche.